

## Vote des comptes de gestion Communal et eau est assainissement

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par La Trésorière à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### Affectation des résultats

#### Commune

Le conseil vote les affectations suivantes :

Résultat reporté en fonctionnement cpte 002 : 78 202,84 €

Résultat reporté en fonctionnement cpte 001 : 42 439,68 €

#### Eau et assainissement

Résultat reporté en fonctionnement cpte 002 : 1 651,78 €

Résultat reporté en fonctionnement cpte 001 : 59 247,44 €

### Budget primitif eau et assainissement

#### Investissement

Dépense: 183 046,44 €

Recette: 183 046,44 €

#### Fonctionnement

Dépense: 38 886,78 €

Recette: 47 429,56 €

### Budget primitif communal

#### Investissement

Dépense: 255 736,75 €(dont 300,00 de RAR)

Recette: 255 736,75 €

#### Fonctionnement

Dépense: 369 406,27 €

Recette: 369 406,27 €

### Nomenclature M57

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de Tanconville

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.